

GARIDECH

**ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION D'UNE ENQUÊTE
PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
N°2021/006**

Le Maire de la commune de GARIDECH

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et R.153-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R.123-9 ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 18 juin 2020 ayant prescrit la modification du PLU ;

Vu la décision N° E20000124 / 31 en date du 22 Décembre 2020 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse désignant Mme Bénédicte BISSONNET en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

ARTICLE 1 – Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de GARIDECH

Les principales caractéristiques de ce projet sont :

- Ouvrir à l'urbanisation la zone AU0 de Plano de Bru ;
- Mettre à jour les emplacements réservés, par ajout et suppression de certains d'entre eux ;
- Adapter ponctuellement le règlement applicable en zone urbaine et à urbaniser, en particulier la zone AUE.

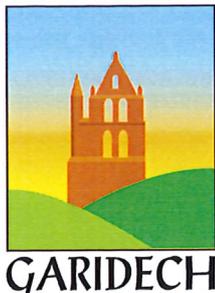
ARTICLE 2 – La durée prévue de l'enquête publique est de 31 jours, du **15 Mars 2021 à 14h00 au 15 Avril 2021 à 11h00** ;

ARTICLE 3 – Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie et sur les supports de communication suivants :

- Panneaux d'affichage du Buc, de la Place Saint Roch, de l'Eglise et de l'Espace Cocagne ;
- Site Internet de la mairie de GARIDECH (www.mairie-garidech.com), page Facebook de la mairie de GARIDECH et application PanneauPocket de la Mairie de GARIDECH.

ARTICLE 4 – A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal délibérera pour approuver la modification du PLU ;

ARTICLE 5 – Mme Bénédicte BISSONNET exerçant la profession d'Ingénieur Géomètre, Topographe a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme le Président du tribunal administratif de Toulouse ;



**ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION D'UNE ENQUÊTE
PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
N°2021/006**

ARTICLE 6 – Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale et les avis des personnes publiques associées et consultées, seront disponibles :

- Sur le site Internet de la Mairie de GARIDECH à l'adresse suivante : www.mairie-garidech.com ;
- En format papier à la mairie de GARIDECH aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de GARIDECH aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et
- Les après-midi des lundis et vendredis de 14h à 18h00 ;

ARTICLE 7 – Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme le Commissaire enquêteur - Mairie de GARIDECH – Place Charles LATIEULE 31380 GARIDECH ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@mairie-garidech.com

L'ensemble des observations et propositions du public seront accessibles sur le registre dématérialisé disponible sur le site Internet de la Mairie à l'adresse suivante : www.mairie-garidech.com

ARTICLE 8 – Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de GARIDECH aux jours et heures suivants :

- Le 15 Mars 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- Le 30 Mars 2021 de 08h00 à 11h00 ;
- Le 15 Avril 2021 de 08h00 à 11h00.

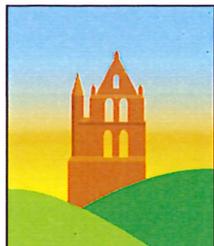
ARTICLE 9 – Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

ARTICLE 10 – A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune de GARIDECH le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

ARTICLE 11 – Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- Sur le site Internet de la Mairie : www.mairie-garidech.com ;
- Sur support papier, à la mairie.

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le Commissaire enquêteur ;



GARIDECH

**ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION D'UNE ENQUÊTE
PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
N°2021/006**

ARTICLE 12 – Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de M. Christian CIERCOLES, le Maire ou Mme Maryse AUGER, élue en charge de l'urbanisme aux coordonnées suivantes :

- Tel : 05 61 84 25 01 (Service Urbanisme)
- Mail : enquete-publique@mairie-garidech.com

Fait à GARIDECH,
Le 19 Février 2021.
Christian CIERCOLES,
Maire de GARIDECH.

